

## Fiche d'inscription

### Session de Formation de Formateur National FFVoile du 13 au 15 Décembre 2016

Formation à destination des formateurs nationaux devant effectuer une mise à jour de leur qualification

Organisé par la Ligue de Voile Provence Alpes Côte d'Azur au CREPS PACA site d'Antibes

**A renvoyer dûment complétée et signée au plus tard 2 semaines avant le début de la formation**  
**- Ligue de Voile Provence Alpes Côte d'Azur, 11 avenue Gambetta 83500, La Seyne-sur-Mer**

Nom- Prénom :

N° licence :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Fonction :

Date et lieu de naissance :

Qualification professionnelle  
actuelle :  
Merci de cocher la case  
correspondante  
(une seule case)

<input type="checkbox"/>	Ouvriers Non qualifiés
<input type="checkbox"/>	Ouvriers qualifiés
<input type="checkbox"/>	Employés

<input type="checkbox"/>	Techniciens
<input type="checkbox"/>	Ingénieurs, Cadres
<input type="checkbox"/>	Dirigeants salariés
<input type="checkbox"/>	Dirigeants bénévoles

#### Pré-requis obligatoires:

- Licence FFVoile à jour au moment de l'inscription à la formation
- La qualification de Formateur National (inscription sur le fichier national FFVoile)

**Accord obligatoire de la ligue de voile de .....**

(Date, nom, prénom, visa et tampon de la ligue)

Pour valider votre inscription vous devez faire parvenir en plus cette fiche une présentation et bilan de votre dernière formation en indiquant les points faibles et points fort de votre d'expérience de formation AMV, bilan à faire parvenir par mail [jacques.hublet@voilepaca.fr](mailto:jacques.hublet@voilepaca.fr) 10 jours avant le début de la formation.

Veuillez-vous munir de tous vos documents de formation et de la mallette formateur si vous en possédez une.

**Club :**

**Adresse :**

**Téléphone :**

**Mail :**

### Cout de la formation

Frais pédagogique : 336 €

### Frais d'hébergement et restauration

Pension complète : 90.00 €  Frais demi-pension : 38,00€

Merci de préciser votre choix

Afin d'assurer les meilleures conditions de travail pour les stagiaires, nous nous réservons le droit de reporter les formations si l'effectif des participants est insuffisant (moins de 6).

Date :

Signature :

### Désistement :

En cas de désistement (hors cas de force majeure) intervenant dans le mois précédent l'action de formation, un forfait incompressible de 30% du total des frais peut être réclamé. Ce montant peut s'élever à 50% si le désistement intervient dans les trois jours précédents le début de l'action de formation. Au-delà, la totalité des frais non récupérables pourra être réclamée.